

Mise en ligne sur le site de la communauté de communes le 19.11.2025



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

République française

ARDECHE

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE

07470 COUCOURON

Séance du jeudi 05 novembre 2025

Membres
29/10/2025

Date de Convocation : le

en exercice : 37

Présents : 29

Le mercredi cinq novembre 2025 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

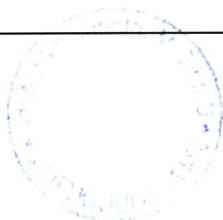
Abstentions : 0

Refus de vote : 0

Présents (28) : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Anny BARGON, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Jacques MEUNIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL.

Absents (9) : Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFARRE, Magali MOULIN.

Secrétaire de séance : Jean LINOSSIER



DE_2025_093 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ADDSNA (Association Départementale pour le Développement du Ski Nordique pour 2025-2026.

Les projets de l'association de l'ADDSNA dont le siège est situé en mairie de Saint-Cirgues-en Montagne – 100 rue centrale – 07510 – Saint-Cirgues en Montagne – répondent pleinement aux besoins spécifiques du territoire (excentré, rural et faiblement doté d'infrastructures sportives) en matière de pratique sportive et de développement éducatif et social. Afin de leur apporter une aide significative pour la mise en place de l'ensemble des projets sur le territoire :

Le Président propose au Conseil Communautaire, d'apporter une aide exceptionnelle à l'association pour les années 2025 et 2026, d'un montant de 7000€ par année.

Une convention d'objectifs sera rédigée pour faciliter l'accompagnement de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche dans le cadre de leurs projets futurs et également dans la prise en compte des besoins du territoire.

Monsieur Jacques GENEST quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Monsieur PRADIER, 1^{er} vice-président soumet au vote du Conseil communautaire cette subvention exceptionnelle pour l'ADDSNA.

Après avoir délibéré, la CCMA décide par 22 voix Pour, 2 voix contre (Jean LINOSSIER et Claude MONCEAU) et 04 abstentions (Thibault ROBERT, Thierry MAILLET, Françoise BENOIT et Michel LOUIS) :

- D'accorder une subvention d'un montant de 7000€ pour 2025 et d'un montant de 7000€ pour 2026.
- D'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs entre l'ADDSNA et la CCMA ainsi que tous les documents afférents :
 - Le projet de l'association
 - Les statuts de l'association
 - Ses budgets prévisionnels annuels
 - Ses comptes de résultat annuels
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait à Coucouron,

Le 07/11/2025

Le Président,

Jacques GENEST

